

Chaque sac dans lequel on emballe et on livre du ciment de Portland, sera fait d'une bonne toile forte et fibreuse tissée serrée et en bon état de réparation lorsqu'il sera rempli, et sur ce sac seront marqués clairement la marque et le nom du fabricant et le poids net.

Je pense que nous triompherions presque entièrement de cette difficulté en remplaçant cet article par celui-ci :

Tout contenant dans lequel se trouvera le ciment de Portland offert en vente sera fait de matière suffisamment résistante, devra être en bon état après qu'il aura été rempli, et porter visiblement la marque et le nom du fabricant.

Je comprends que l'habitude d'enfermer le ciment dans des sacs en papier se généralise de plus en plus.

Nous voudrions aussi que cette loi n'entrât en vigueur qu'un an après avoir reçu l'approbation du Gouverneur en conseil. Nous aurions le temps, dans l'intervalle, de faire tous les changements nécessaires au sujet des sacs. En général, le sac qui tient aujourd'hui 87 livres et demie pourrait tenir 94 livres, il n'y aurait, après tout, que 6 livres et demie à y ajouter. Grâce à cela et au délai d'un an qui devra s'écouler avant que la loi entre en vigueur, suffira à prévenir presque entièrement le gaspillage des sacs. L'article 360 B impose une peine. Nous nous proposons de la laisser de côté, pour le moment.

L'ensachement du ciment se fait à la machine et il est très difficile, me dit-on, d'obtenir le poids exact en ensachant ainsi; un sac peut peser plus et un autre moins, et si le bill est adopté tel que je le propose, il décrètera que le ciment sera vendu au poids; qu'un sac sera censé peser 94 livres et que le baril contiendra quatre sacs. Ceci est conforme à la loi et à la coutume des Etats-Unis. Depuis des années déjà, aux Etats-Unis, un sac de ciment doit peser 94 livres et un baril doit contenir 4 sacs ou 376 livres. A tout prendre, c'est la meilleure solution que nous ayons trouvée concernant cet article. Je demande l'adoption des amendements que je viens d'expliquer.

M. MORPHY: Le poids d'un sac de ciment, aux Etats-Unis, est de 86 livres et demie, me dit-on.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Les renseignements que je viens de donner ont été obtenus par le département, après une enquête complète. J'ai par devers moi la loi américaine et le renseignement m'a été confirmé ces jours derniers par les autorités de Washington. C'est la loi actuellement en vigueur, et l'on n'a nullement l'intention de la changer.

M. MORPHY: L'article 4 du bill doit-il être rayé?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Oui.

M. MORPHY: Alors, celui qui a huit ou neuf mille sacs pourra continuer à les utiliser jusqu'à ce qu'ils soient usés?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Aussi longtemps qu'il pourra s'en servir.

M. MORPHY: Le ciment est vendu à la livre?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Oui. Le fabricant ou le commerçant arrivera dans la plupart des cas à mettre 94 livres dans un sac. De cette manière, on obtient le poids étalon plus facilement.

M. FOSTER (York-Est): Je ferai observer au ministre que beaucoup de fabricants subiront une perte considérable, vu qu'ils ont actuellement en mains des milliers de sacs. Le ministre prétend qu'on peut facilement mettre 94 livres de ciment dans un sac. On me dit que cela n'est pas possible. Le poids réglementaire était autrefois de 86½, et par la nouvelle loi, un sac de ciment devra peser 94 livres. Le changement est du moins au plus. Je ne vois guère que les architectes et les constructeurs qui aient demandé ce changement. Autrefois, quatre sacs de ciment représentaient un baril; à l'avenir, il faudra changer la capacité du baril pour le conformer aux changements de capacité des sacs, et cela causera beaucoup d'ennuis d'ici à ce que les tonneliers soient outillés pour fabriquer les nouveaux barils. Le changement imposera des sacrifices considérables aux fabricants de barils et aux fabricants de sacs. Plusieurs grands fabricants de l'Ouest m'ont signalé ces inconvénients et je leur ai conseillé de voir le ministre. J'ignore ce qu'ils ont fait; mais leurs griefs me paraissent bien fondés. Il importe peu à l'architecte ou au constructeur qu'un sac contienne 87 ou 94 livres, mais ce détail est très important pour celui qui utilise des centaines de milliers de barils. Les étalons officiels des Etats-Unis n'ont guère d'importance ici, car la grande partie du ciment que nous utilisons est du ciment canadien, de sorte que nous n'avons pas à nous inquiéter du poids du sac ou du baril du ciment américain. Je désirerais savoir si les fabricants se sont plaints au Gouvernement des pertes que la nouvelle loi leur imposerait.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Mon honorable ami n'a probablement pas bien compris les explications que j'ai données. Les objections étaient basées sur les dispositions du bill telles qu'elles étaient rédigées en premier lieu, et les inconvénients que vient de signaler mon honorable ami